

LÉOGNAN

Feux de forêt : « La situation n'est pas catastrophique »

En ce début d'été qui augure de fortes chaleurs, une réunion a eu lieu à la mairie, jeudi, afin de faire un point sur la lutte et la prévention des feux de forêt. Le maire Laurent Barban s'est entretenu avec l'adjutant-chef Cochet de la gendarmerie de Léognan, le capitaine Michel sapeur-pompier à Cestas, Francis Dumigron membre de la Défense des forêts contre les incendies (DFCI), Patrick Loncan directeur de cabinet du maire et chargé des relations avec les secours, le 1^{er} adjoint Didier Sérès, Wilfrid Dourthe le directeur des services techniques, Laurent Jouve coordinateur espaces verts et Pierre Pozzobon conseiller municipal.

Pour le représentant des sapeurs-pompiers, il s'agissait d'expliquer les dispositifs de prévention et d'alerte, même si « aujourd'hui la situation n'est pas catastrophique ». Il a fait allusion à l'incendie de 1949 qui avait ravagé 28 000 hectares et fait 82 victimes et a rappelé que soixante-dix ans après, cet événement dramatique pouvait se reproduire. Pour lutter efficacement contre cette menace, il a présenté le dispositif prévisionnel mis en place. Il consiste à établir quotidiennement

un niveau de risque et d'en aviser la municipalité s'il atteint le seuil de « risque sévère ». En fonction de ces différents seuils, les pompiers mettent en place le dispositif opérationnel approprié allant d'aucune précaution à des tours de guet, des renforcements d'effectifs et jusqu'au rappel de personnels.

Des recommandations

Le capitaine Michel a insisté sur des points indispensables de prévention : le débroussaillage par les particuliers de leur terrain, l'interdiction de l'écobuage et de tout type d'incinération (les fumées détectées auprès des pylônes déclenchent l'intervention des moyens de lutte inutilement) et la nécessité pour la commune d'entretenir les points d'eau pour en faciliter l'accès, en particulier fin juillet lorsque la végétation est sèche. Le maire a rappelé que les jeunes saisonniers du Lac bleu sont vigilants sur les feux qui pourraient être allumés dans le domaine forestier.

De son côté, la gendarmerie réalise des patrouilles sur zone, intervient en cas d'incinération de végétaux et pour sécuriser les lieux si un incendie se déclenche.

Nadia Derbikh



Un point a été fait sur les dispositifs de lutte contre les feux de forêt pour la saison estivale. PHOTO N. D.